



Renseignement pour un jugement par défaut

Par frau paul, le 25/01/2018 à 10:17

Bonjour, j'ai ouvert en tant que touriste, un compte bancaire avec procuration à mon fils à l'étranger ou il réside car il y a 3 ans les banques n'était pas regardante pour y déposer des fonds. Etant impliqué dans une escroquerie en bande organisée pour blanchiment d'argent, mon fils a effectué dix neuf mois d'emprisonnement, à l'issue du jugement sa condamnation fut de deux ans ferme et trois ans de sursis, donc libéré le jour même. Quand à moi je fut condamné à deux ans ferme et 100 000€ d'amende, automatiquement un mandat d'arrêt international a été signifié à mon encontre, simplement pour lui avoir ouvert un compte bancaire sans connaître ses malversations. Résidant ce jour à l'étranger et étant à la retraite, depuis le début de cette affaire je n'ai reçu aucun document me signifiant mon implication, je suis au courant de ma condamnation que par l'intermédiaire de mon fils. Pourriez vous me guider pour me dépatre de cette situation. (1 500 000€ ont été déposés sur ce compte par mon fils à mon insu). Le préjudice globale de cette affaire fut d'un montant de 21 000 000 €. Cordialement